



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>52449</b>	De <b>Mme Virginie Duby-Muller</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Femmes, ville, jeunesse et sports
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >femmes	<b>Analyse</b> > laïcité. respect.
Question publiée au JO le : <b>18/03/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>12/08/2014</b> page : <b>6897</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b>		

### Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la décision de l'*International football association board* (IFAB) qui a approuvé le port du voile et du turban sur les terrains de football. Tout comme le président de la ligue de football professionnel français, elle dénonce une décision qui va à l'encontre de la neutralité du sport. Rappelant que la charte olympique exclut tout signe politique et religieux pour les femmes comme pour les hommes, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Les instances sportives internationales ont érigé la neutralité, qu'elle soit politique ou religieuse, en principe sur les terrains. La France est profondément attachée à cette neutralité. Le règlement de la Fédération internationale de football association (FIFA) précise même que « l'équipement de base obligatoire ne doit présenter aucune inscription politique, religieuse ou personnelle ». La décision de l'International Football Association Board, organe réglementaire de la FIFA, d'autoriser définitivement, lors des rencontres de football, le port du couvre-chef - voile, kippa, casquette, etc. -, entrera en vigueur le 1er juillet 2014, après deux ans d'expérimentation. La FIFA justifie cette décision en considérant que les couvre-chefs, notamment le voile, sont des signes culturels, et non pas confessionnels. Il n'appartient pas au Gouvernement de commenter la décision d'une fédération internationale indépendante. La Fédération française de football (FFF) et la Ligue de football professionnel (LFP) ont fait part de leur profond attachement au principe de neutralité sur les terrains de sport. Le Gouvernement se félicite de cette prise de position et apporte tout son soutien à la FFF et à la LFP. Il fait toute confiance aux dirigeants de la fédération, et surtout aux arbitres qui sont seuls maîtres sur un terrain de sport, pour faire respecter ce principe. Le Gouvernement est profondément attaché à ce que les terrains de sport restent neutres, religieusement, mais aussi politiquement.